



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2021-10-42

OBJET : Engagement de monsieur François Désy à titre conseiller en gestion du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 3 octobre 2022

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c 43, a.8)*, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, c43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le congédiement administratif du Directeur de la protection contre l'incendie, des travaux publics et inspecteur municipal nécessite l'ajout immédiat d'un gestionnaire expérimenté au personnel de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE les états de service passés de monsieur François Désy en tant que directeur général et consultant de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE l'administrateur a pris connaissance du projet de contrat de monsieur François Désy annexé à la présente et que ce projet fait partie intégrante de la présente ordonnance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville*;

Autorise l'embauche de monsieur François Désy en tant que conseiller en gestion exerçant les fonctions de conseiller en développement, de directeur par intérim des travaux publics et d'inspecteur municipal par intérim pour la période allant du 4 octobre 2021 au 30 juin 2022.

Autorise madame Diane Cyr secrétaire trésorière à mettre fin au contrat de services professionnels liant la Ville de Schefferville à François Désy consultant, à partir du 30 septembre 2021 inclusivement.

Autorise madame Diane Cyr secrétaire-trésorière à signer un contrat de travail à durée déterminée allant du 1^{er} octobre 2021 au 3 octobre 2022 dont la copie est annexée à la présente ordonnance et en fait partie intégrante.

Adoptée à Québec le 1^{er} octobre avril 2021

Jean Dionne, administrateur